

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 02/03/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19 h

PRESENTS : Didier CHASSAIN, Jérôme GIBOIN, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Maïder GAGER, Danielle LISA, Laétitia FERREIRA, Jean-François DOUCE, Davy MAYMONT.

ABSENTS représentés :

Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN,
Julie PIET, conseillère, a donnée procuration à Valérie BOUCHERET,
Brigitte FAYET, adjointe, a donnée procuration à Danielle LISA,
Nadine PAGET, conseillère, a donnée procuration à Maïder GAGER.

ABSENTS : Jean-Luc BARDOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 09/02/2023 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes SOLAIRE Dôme :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant la fiche-action « SOLAIRE Dôme » proposée par l'Aduhme pour faciliter le déploiement d'installations photovoltaïques à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme inscrite dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Plaine Limagne adopté le 24/09/2019.

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des

conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de MONS d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Plaine Limagne exercera le rôle de coordonnateur, Considérant qu'il appartiendra à la commune de MONS, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

Et vu la subvention de 5 000 € du Conseil Départemental pour aider cette opération

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Plaine Limagne exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la Commune de MONS au dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser Monsieur Didier CHASSAIN en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels (Etat, Région, Département...) et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

4°) d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;

5°) d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque :

		Salle polyvalente	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	17 100 €	17 100 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	800 €	800 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €
	Total de l'investissement (€HT)	18 700 €	18 700 €
Recettes (*)	Aide du Conseil départemental	5 000 €	5 000 €
	Aide de l'EPCI		
	Autre		
	Total des recettes	5 000 €	5 000 €
Bilan	Reste à charge (€HT)	13 700 €	13 700 €
	Taux de financement	0%	0%

Encaissement de don : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un don de 801 € de l'Association « L'Ecole Buissonnière » pour la participation des jouets de Noël 2022. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce don et de l'imputer à l'article 7713 du Budget Commune 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le don de 801.00 € en chèque, grevés ni de conditions ni de charges,
- **D'IMPUTER** cette somme à l'article 7713 du Budget Commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Chemins de randonnée : Danielle présente le devis de BALIRANDO pour la création de 2 circuits de randonnée, l'un autour de Mons et l'autre reliant le centre bourg à la future voie verte. Ce devis comprenant le balisage, le géoréférencement, le panneau de départ et des panneaux signalétiques s'élève à 587 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré , approuve ce devis et charge Mr le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Mr le Maire présente un projet de règlement des Zones Urbaines proposé par la communauté de communes qui est à débattre. Celui-ci appelle des remarques de la part du conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré fait les remarques suivantes :

Article Ud4 :

Le recul de 3 mètres par rapport à la voie communale est peu suffisant, 5 mètres serait plus approprié.

Pour le sas d'entrée 4 mètres x 4 mètres paraît plus réalisable. La hauteur des constructions annexes nous semble un peu limite, 4.50 mètres serait plus judicieux selon le type d'annexe.

Article Ud5

Les toitures terrasses sont interdites mais sur la Commune de MONS jusqu'à maintenant ont été autorisées. Pourquoi ne plus les autoriser ?

Clôtures : Haies végétales : essences locales ? 3 espèces ? Pourquoi limiter ?

Muret en pierres ou parpaings : pas de panneaux en lames ?

La hauteur maximale des clôtures en façade ne nous semble pas suffisante. Bien d'accord pour ne pas avoir un mur plein de plus de 80 cm, mais il faudrait pouvoir élever la clôture jusqu'à max 2 mètres avec 1,20 m ajouré (grille ou lattes ajourées)

Pour les clôtures en limites séparatives, 2 mètres plein nous semble mieux par rapport au vis-à-vis.

Plaine Limagne Groupement de commandes : La communauté de communes Plaine Limagne propose de faire un groupement de commandes pour les contrôles obligatoires dans les ERP (Etablissement Recevant du Public). Ces contrôles sont nombreux et obligatoires (vérification des extincteurs, équipements et aires de jeux, installations électriques, de gaz et de chauffages,...)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

BUDGETS 2023 : Mr le Maire présente les grandes lignes de ces budgets préparés avec les adjoints, Nadine et la secrétaire de mairie. Sur le budget CCAS, il n'y a pas de remarques particulières. Sur le budget Assainissement, il y aura assez d'argent pour envisager l'étude de la 10^{ème} tranche « Renodent/ Villard ». Sur le budget « Commune », il en ressort que l'on dégage environ 80 000 € qu'il faut affecter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, le Conseil décide de :

- Mettre 4 000 € pour l'achat de structures de jeux pour mettre dans la cour de l'école, structures qui seront proposées par l'équipe enseignante.
- Mettre 2 000 € pour l'achat d'une table de ping-pong, demandée par le Conseil Municipal des Jeunes. Cette table sera choisie par le CMJ et fixée sur la place du Ronch.
- D'ouvrir un programme « Salle polyvalente » pour l'étude et des travaux d'isolation et de rénovation de la salle et d'y affecter la somme restante.

Eglise : souscription pour aider à financer les travaux : Maïder présente le flyer destiné à la population et proposant d'aider au financement de travaux à l'église par le biais d'une souscription.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de faire valider ce document par Mr le Sous-Préfet. Mr le Maire prendra un rendez-vous

D'autre part, une chorale de l'Eveil Randannais se produira à l'église Dimanche 2 Avril à 17h.

INFORMATIONS

Charpenet : Mr le Maire présente le livret indiquant avec texte et photos les travaux compensatoires qui ont été faits sur une zone humide à Charpenet, comme site de compensation à la création de la zone d'activités de Lhérat. Il ajoute que Le Conservatoire des Espaces Naturels a proposé un résumé pour notre bulletin municipal.

Conseil Municipal des jeunes : la dernière réunion s'est faite en visio Vendredi 3 Mars avec un technicien du SBA pour présenter les deux projets en cours : « Nettoyons la Nature » et « Un composteur partagé ». La prochaine réunion aura lieu Vendredi 17 Mars. D'autre part, Le CMJ est partant pour participer à la plantation de haies samedi 25 Mars, au lieu-dit « Tronchet » chez Mr Christophe Bovio.

Limagne Numérique : les antennes WIFI max ont été installés sur la mairie et sur l'école avec vue directe sur celle installée sur le Château d'eau des Minots. Le débit pour Internet est 60 fois plus rapide. Le basculement des téléphones se fera fin mars. L'école et la mairie conservent le même numéro mais la facture sera bien moindre.

SOLATERA : le projet de parc photovoltaïque dans l'ancienne carrière de Mme Villedieu se poursuit. Des flyers expliquant la démarche ont été distribués dans les boîtes aux lettres, d'autres sont disponibles en mairie.

Formation : jeudi 23 Février , de 9h à 17h, a eu lieu à la mairie de MONS une formation de 12 jeunes filles sur le thème « Hygiène et propreté » . Cette formation était organisée par la Mission Locale de Riom. Après la théorie, les jeunes ont pu mettre en pratique leur connaissances pour faire le ménage dans la salle polyvalente.

Fête de l'Alambic : elle aura lieu le Samedi 1^{er} Avril à midi.

CLIC : réunions sur la mémoire : Laétitia explique que notre commune a été retenue par le CLIC qui va y organiser des « ateliers mémoires ». Ils auront lieu dans la salle de la mairie pour 10 séances, les mardis après-midi et vendredis matins, du 14 Avril au 7 Juillet. La participation est gratuite. La commune se charge de faire passer l'info.

Prochaine réunion : Jeudi 06 Avril 2023

Ont signé les membres présents